

Aides individuelles

Aides à l'assainissement énergétique d'un logement

Demandeur A

Nom**Prénom****No. d'identification national****Etat civil**

Célibataire Partenaire déclaré Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Adresse de résidence actuelle

Numéro, Rue

Code postal, Localité

Données de contact

N° de tél.:

Email:

Demandeur B (respectivement conjoint ou partenaire)

Nom**Prénom****No. d'identification national****Etat civil**

Célibataire Partenaire déclaré Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Adresses de résidence actuelle

Numéro, Rue

Code postal, Localité

Données de contact

N° de tél.:

Email:

Logement faisant l'objet de la demande d'aide(s)

Adresse

Numéro, Rue

Code postal, Localité

Type Logement en copropriété (appartement, studio) Maison unifamiliale isolée jumelée en rangée

Informations importantes

En cas de mariage ou de partenariat déclaré, les époux ou partenaires doivent conjointement signer la demande. Cette double signature ne sera plus exigée à partir de la date d'introduction d'une procédure de divorce ou de la date du début des démarches pour dénoncer le partenariat.

Si plusieurs personnes sont propriétaires du logement, la présente demande est à remplir et signer conjointement par tous les propriétaires.





Numéro(s) d'identification national

Demander A

Demander B

Personnes faisant partie de la communauté domestique des demandeurs

Enfants qui habitent/vont habiter dans le logement concerné*

Nom et prénom	N° d'identification national (ou date de naissance)	Salarié	
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
		<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non

* **Attention:** Pour le calcul des aides sont pris en considération:

- › les enfants pour lesquels les demandeurs perçoivent des allocations familiales, qui habitent avec les demandeurs dans le logement concerné et qui y sont déclarés ; ou
- › les enfants jusqu'à l'âge de 27 ans, co-affiliés à l'assurance-maladie des demandeurs, qui habitent avec les demandeurs dans le logement concerné et qui y sont déclarés.

Autres personnes

Nom et prénom	N° d'identification national (de tous les éléments de la communauté domestique)	Lien de parenté	Salarié	
			<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
			<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
			<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
			<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non
			<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non

Aides financières sollicitées par les demandeurs

« Topup Klimabonus »

Subvention d'intérêt pour prêt climatique

Informations importantes

- › Les aides mentionnées sont réservées aux personnes ayant bénéficié d'une aide financière Klimabonus ayant été accordée à partir du 1er janvier 2022.
- › La demande en obtention de la prime d'amélioration « Topup Klimabonus » prévue par l'article 24, alinéa 1er, point 2°, de la loi du 7 août 2023 relative aux aides individuelles au logement doit être introduite au plus tard 2 ans après la date de la décision d'octroi de l'aide financière prévue aux articles 4 ou 5 de la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Klimabonus).



Demandeur A

Demandeur B

Descriptif des travaux réalisés

Veillez cocher ce qui convient.

Assainissement énergétique d'un logement

- Isolation de la façade (mur extérieur)
- Isolation de la façade (mur intérieur)
- Isolation de la toiture
- Isolation de la dalle de sol
- Isolation de la dalle de grenier
- Isolation d'un mur contre sol ou pièce non chauffée
- Isolation du plafond de la cave
- Isolation acoustique pour immeubles résidentiels dans la zone aéroportuaire
- Remplacement de fenêtres
- Système de ventilation (VMC)

Installations techniques valorisant les sources d'énergies renouvelables

- Installation solaire photovoltaïque
- Installation solaire thermique
- Pompe à chaleur géothermique / pompe à chaleur air-eau
- Chaudière à bûches de bois
- Chauffage à pellets ou à plaquettes de bois
- Poêle à pellets
- Réseau de chauffage urbain (installation et/ou raccordement)
- Démontage d'un réservoir de mazout

Informations relatives à l'aide financière « Klimabonus » du ministère de l'Environnement

Les demandeurs déclarent

- avoir bénéficié d'une aide financière prévue aux articles 4 ou 5 de la loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Klimabonus) pour les travaux réalisés

Référence du dossier introduit auprès de l'Administration de l'Environnement

Date d'accord de la (des) aide(s) financière(s) par le ministre de l'Environnement

Montant des frais éligibles retenu par le ministre de l'Environnement

- Ne pas avoir bénéficié d'une aide financière du ministère de l'Environnement pour les travaux réalisés.



Demander A

Demander B

Déclarations

En signant la présente demande les demandeurs déclarent expressément :

- ▶ donner au ministère du Logement leur consentement au traitement des données personnelles, nécessaire à l'instruction, la gestion ou le suivi administratif du dossier, et à l'obtention d'une aide au logement si les conditions sont remplies en l'espèce ;
- ▶ avoir connaissance que leurs données personnelles sont traitées conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et du chapitre 6 de la loi du 7 août 2023 relative aux aides individuelles au logement ;
- ▶ avoir connaissance des conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur en matière d'aides au logement ;
- ▶ que le logement concerné sera utilisé à des fins d'habitation ;
- ▶ qu'ils habiteront dans le logement, lequel doit leur servir d'habitation principale et permanente pendant une durée d'au moins 2 années consécutives, sous peine de restitution de l'aide ; (cette disposition ne s'applique pas à la subvention d'intérêt pour prêts climatiques) ;
- ▶ qu'aucun membre de leur communauté domestique n'est propriétaire, copropriétaire, usufruitier, emphytéote ou titulaire d'un droit de superficie d'un autre logement au Luxembourg ou à l'étranger ; (cette disposition ne s'applique pas à la subvention d'intérêt pour prêts climatiques) ;
- ▶ informer sans délai le ministère du Logement et ses services de tout changement susceptible d'influencer l'octroi, le maintien, la modification ou la suppression de l'aide, comme par exemple : départ ou arrivée d'une personne, vente du logement, remboursement anticipé du prêt, modification d'une des modalités du prêt (p.ex.: taux d'intérêt, montant ou durée du prêt, versement extraordinaire) ;
- ▶ être conscient :
 - que leur dossier peut faire l'objet d'un réexamen à tout moment ;
 - qu'une visite du logement pour lequel une aide au logement est demandée peut avoir lieu en cas de doute quant au respect des conditions d'octroi de l'aide ;
 - que l'aide au logement sera remboursable sans délai, avec effet rétroactif, si l'aide ou une partie de l'aide était accordée sur base de déclarations ou informations incomplètes ou inexactes ;
 - qu'une hypothèque légale sera inscrite (pour sûreté et garantie d'un remboursement éventuel des aides) ;
- ▶ avoir fait toutes les déclarations qui précèdent de bonne foi, et qu'ils s'engagent à fournir toute information ou pièce justificative sur première demande du ministre du Logement et de ses services ;
- ▶ autoriser le ministre du Logement et ses services à (faire) vérifier régulièrement la véracité des données fournies partout où besoin en sera ;

Date et lieu

Signatures
des demandeurs

Date et lieu	
Signatures des demandeurs	
Signature du demandeur A	Signature du demandeur B



Annexe - Pièces à joindre à la demande

La présente liste est non-exhaustive et fournie à titre indicatif. En cas de besoin, des documents supplémentaires pourront vous être demandés.

- Copie du titre de propriété du logement faisant l'objet de la présente demande
- Copie de la décision d'octroi de l'aide financière « Klimabonus » émise par le ministre de l'Environnement
- Copie de la pièce d'identité des demandeurs
- Copie de l'autorisation de séjour (pour les demandeurs de nationalité étrangère):
attestation d'enregistrement / attestation de séjour permanent / carte de séjour / carte de séjour permanent de membre de famille

Justificatif supplémentaire à joindre pour la demande de subvention d'intérêt pour prêt climatique

- Certificat des données du prêt hypothécaire contracté pour les travaux d'assainissement énergétique,

Justificatifs supplémentaires à joindre pour la demande de «Topup Klimabonus»

- Déclaration sur l'honneur
formulaire en annexe
- Déclaration des personnes faisant partie de la communauté domestique des demandeurs
formulaire en annexe
- Copie de la pièce d'identité des demandeurs
- Copie de l'autorisation de séjour (pour les demandeurs de nationalité étrangère):
attestation d'enregistrement / attestation de séjour permanent / carte de séjour / carte de séjour permanent de membre de famille
- Certificat d'affiliation établi par le Centre commun de la sécurité sociale
125, route d'Esch à Luxembourg | ccss.public.lu | tél. 40141-1
- Certificat(s) de salaire ou de pension des demandeurs et des membres de la communauté domestique des 2 années qui précèdent la date d'introduction de la demande
en cas de changement d'employeur, veuillez joindre les fiches de salaire récentes
- Documents attestant les éventuels autres revenus de la communauté domestique
exemple: extraits de compte indiquant une pension alimentaire touchée
- Copie de l'acte de vente de l'ancien logement (si applicable)

Vous avez des questions ?

Contactez-nous :

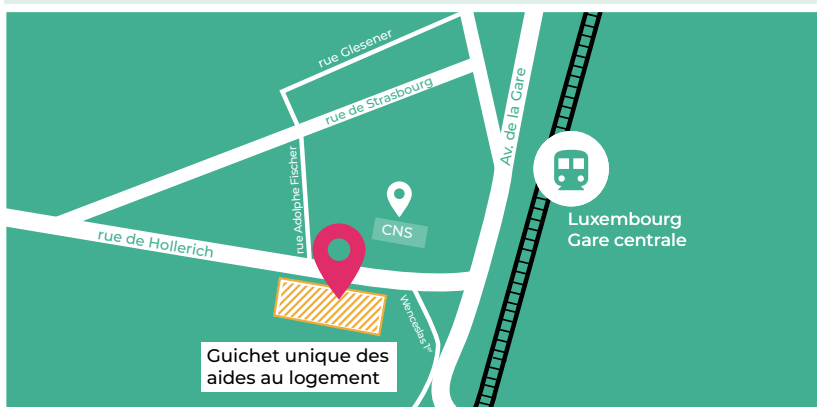
guichet@ml.etat.lu

Site Web :

www.logement.lu

HOTLINE: 8002 10 10
lu - ve: 8:00 - 16:00


Venez nous voir :



**Guichet unique
des aides au logement
11, rue de Hollerich
L-1741 Luxembourg**

Horaires d'ouverture :

Lundi - vendredi :
08⁰⁰ - 12⁰⁰ / 13³⁰ - 16⁰⁰
les jeudis :
uniquement sur rendez-vous

 Demandez un rendez-vous en ligne via le portail **myGuichet.lu**